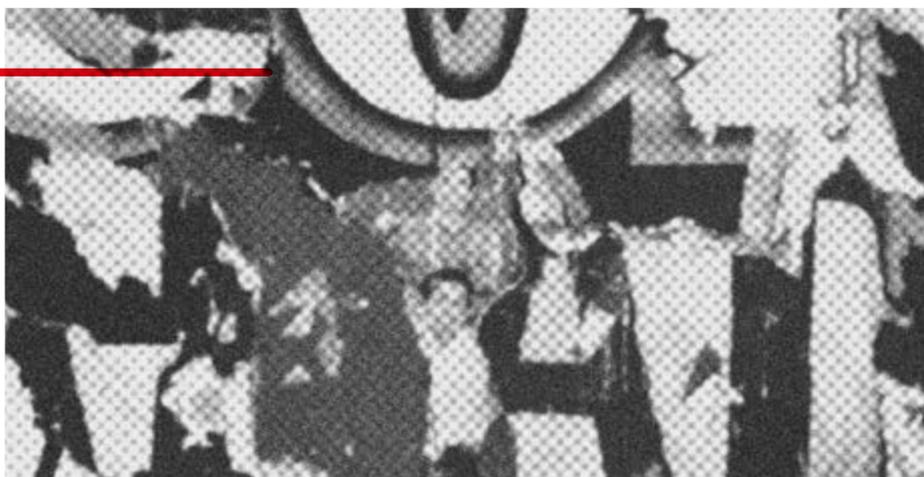
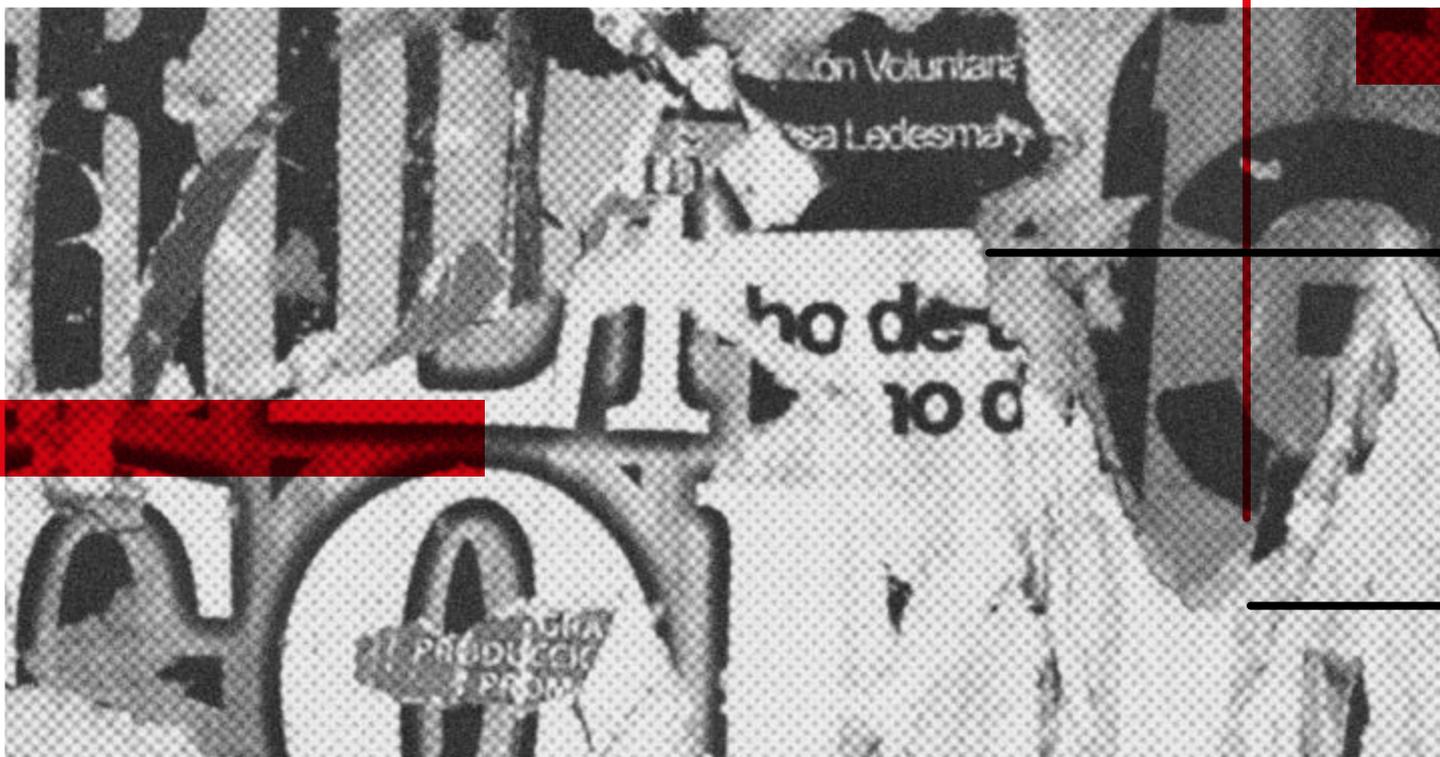


RAPPORT D'ACTIVITÉ



2024



Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs

IRCEC

- 3 Édito
- 4 L'IRCEC
- 5 Chiffres clés
- 6 Faits marquants
- 9 Action sociale
- 10 Administration

Baromètre des régimes

- 12 Notre régime RAAP
- 14 Notre régime RACD
- 16 Notre régime RACL

Finance et organisation

- 18 Comptes sociaux
- 22 Gestion financière et immobilière
- 24 Stratégie financière
- 26 Vos représentants

Directeur de la publication : Victor Galvao

Responsable éditoriale, rédaction : Candice Moors

Conception, maquette et infographies, mise en page, rédaction et correction : Agence Dos Carré

Crédits (photographies et illustrations) : FaMo (couv.), Christian Chamourat (pp. 3, 6 et 10), illustration de Roman Joly (vidéo Ircec, p. 7), Kandix (pp. 7 et 8), Fondation des artistes (p. 7), Azee (p. 8)

Impression : Paragon

© IRCEC, 2^e semestre 2025



ÉDITO

OLIVIER DELEVINGNE

PRÉSIDENT DE L'IRCEC ET PRÉSIDENT DU RAEL

Chères consœurs, chers confrères, cotisants et prestataires de la Caisse nationale de retraite complémentaire IRCEC, les administratrices et administrateurs se joignent à moi pour vous présenter le rapport d'activité 2024.

C'est la photographie de nos régimes, il présente les scénarios retenus pour la mise en musique de leur pilotage, et leur adaptation aux besoins des adhérents. Il est la traduction d'une année de vie de notre institution. Outre une narration, le rapport comprend de multiples représentations graphiques qui rendent compte de la mosaïque de nos activités. Par cet exercice de style, je veux rappeler qu'en premier lieu nous sommes attachés à être au service des humains, vous, nous, au travers de notre délégation de sécurité sociale.

Il nous faut porter haut et fort le message d'un modèle de retraite complémentaire solide et performant.

Dans la morosité ambiante qui touche les activités culturelles, il nous faut porter haut et fort le message d'un modèle de retraite complémentaire solide et performant. La lecture de ce rapport vous donnera force arguments pour promouvoir cette réalité, et faire comprendre tout l'intérêt de cotiser.

La force de nos régimes réside dans le fait qu'ils ont été créés par les artistes-auteurs pour les artistes-auteurs. Ils en assurent, accompagnés par les services administratifs, le pilotage, mot technique pour expliquer les orientations politiques et économiques, qui prend en compte les particularités de nos métiers, notamment face à l'irrégularité des revenus.

Le rapport publié en 2025 par la Cour des comptes sur le système de retraite des artistes-auteurs fait le constat d'une gestion plus que satisfaisante de nos régimes au sein de l'IRCEC. C'est une position suffisamment rare de la part des magistrats de la rue Cambon pour être soulignée: l'engagement de vos Conseils d'administration et la qualité du travail des services, ensemble, s'entendent à assurer l'équilibre de nos trois régimes.

Vous trouverez dans ce document de nombreuses pistes pour considérer que l'intérêt de cotiser à nos régimes complémentaires relève de la stratégie de carrière, à des années-lumière de ce que pourraient nous apporter des systèmes de revenus peu ou non attributifs de droits.

Je vous en souhaite une lecture attentive et enrichissante.



L'IRCEC, PAR ET POUR LES ARTISTES-AUTEURS

Administrée par et pour les professionnels de la création, l'IRCEC est la Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs. Elle gère le RAAP, le RACD et le RACL. L'institution et ses régimes ont renouvelé leur gouvernance fin 2023.

19

62

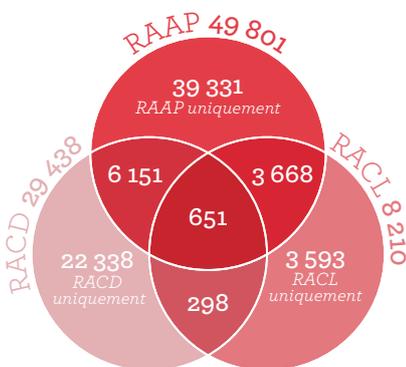
Création de l'IRCEC

20

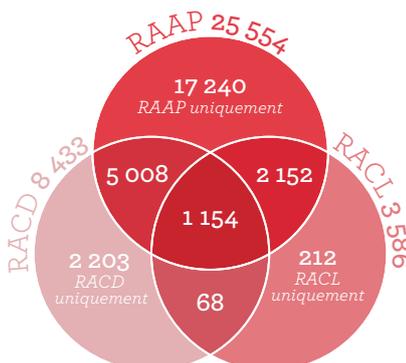
12

L'IRCEC devient une Caisse nationale autonome

NOMBRE DE COTISANTS
AU 31 DÉCEMBRE 2024



NOMBRE DE RETRAITÉS*
AU 31 DÉCEMBRE 2024



(*) Prestataires de droits propres et bénéficiaires de droits dérivés.

Rattachés au régime général pour leur retraite de base, les artistes-auteurs rémunérés sous forme de droits d'auteur cotisent pour leur retraite complémentaire auprès de l'Institution de retraite complémentaire de l'enseignement et de la création, plus connue sous son acronyme IRCEC. Cet organisme de sécurité sociale gère trois régimes complémentaires dotés, chacun, d'une autonomie comptable: un régime commun à l'ensemble des artistes-auteurs professionnels (le RAAP) et deux régimes spécifiques, l'un réservé aux auteurs et compositeurs dramatiques et aux auteurs de cinéma et de l'audiovisuel (le RACD) et l'autre dédié aux auteurs et compositeurs lyriques (le RACL).

UN RÉGIME COMMUN ET DEUX SPÉCIFIQUES

Le RAAP s'impose à tous les artistes-auteurs ayant atteint le seuil d'affiliation (10 143 euros en 2024): auteurs graphiques, plastiques ou photographiques, écrivains ou traducteurs littéraires, auteurs et compositeurs d'œuvres musicales, dialoguistes de doublage, auteurs et compositeurs dramatiques et non dramatiques, auteurs de spectacles vivants, auteurs de films, etc.

Le RACD s'adresse, lui, aux auteurs et compositeurs dramatiques du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant, dès le premier euro.

Le RACL concerne les auteurs-compositeurs lyriques et dialoguistes de doublage percevant des droits Sacem atteignant le seuil d'affiliation (3 090 euros en 2024).

SOLIDARITÉ INTER-GÉNÉRATIONNELLE

Les régimes complémentaires gérés par l'IRCEC (RAAP, RACD et RACL) sont partie prenante du système de retraite par répartition. Ils s'appuient sur le principe de la solidarité intergénérationnelle: les cotisations des actifs actuels servent ainsi au paiement des retraites.

SERVICE PUBLIC

L'IRCEC est un organisme de droit privé exerçant une mission de service public. Son fonctionnement administratif et financier est régi par le code de la Sécurité sociale. Les règles des régimes RAAP, RACD et RACL, dont elle assure la gestion, sont également fixées par des décrets et des arrêtés. Son directeur peut émettre des contraintes pour le recouvrement des cotisations obligatoires.

UN MAILLAGE DE PARTENAIRES

Les déclarations sociales de revenus artistiques et les cotisations des artistes-auteurs au titre du régime de base sont gérées depuis le 1^{er} janvier 2020 par l'Urssaf artistes-auteurs (Urssaf-AA). L'appel de cotisations RAAP, édité au dernier trimestre, se base sur l'assiette sociale transmise à l'IRCEC par l'Urssaf-AA. L'IRCEC recueille également des informations de la part des organismes de gestion collective (Sacem, SADC, Scam) et de professionnels (producteurs audiovisuels). En outre, pour les auteurs du livre dont plus de 50% des droits proviennent de contrats d'édition, la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia) prend en charge 50% de la cotisation RAAP, dans la limite d'une assiette sociale de 92 736 €.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2024

46

salariés

56

administrateurs

99 699

adhérents

NOS ADHÉRENTS

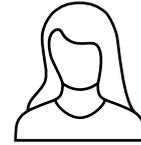
76 030

cotisants



62 %

d'hommes



38 %

de femmes

28 037

retraités et réversions



63 %

d'hommes



37 %

de femmes

TRAITEMENT DES DEMANDES ÉCRITES

147 522

demandes écrites



51 %

de courriers postaux



19 %

de courriers
électroniques

30 %

de messages via l'espace
adhérent ou info-retraite.fr

TRAITEMENT DES LIQUIDATIONS DE RETRAITE

4 643

demandes de pension
de droits propres

43 %

des dossiers
traités sous 3 mois

91 %

des dossiers traités
entre 3 et 6 mois

478

demandes
de réversion

97 %

des dossiers
traités sous 3 mois

99 %

des dossiers traités
entre 3 et 6 mois

LES FAITS MARQUANTS DE 2024

1 UNE NOUVELLE MANDATURE

Après la phase électorale menée en **2023**, les membres des différents Conseils d'administration (RAAP, RACD, RACL) ont été renouvelés à compter du **1^{er} janvier 2024**. Les premières réunions se sont tenues dans la foulée afin d'élire les trois présidents et d'installer les différentes instances des régimes et de la Caisse IRCEC (cf. pages 26-27). Olivier Delevingne, président du RACL, a été élu le **28 février 2024** à la tête de la Caisse nationale IRCEC. Il est épaulé dans cette tâche par Marie-Noëlle Bayard (designer textile et présidente du RAAP), au titre de vice-présidente, et Christophe Botti (scénariste, réalisateur, metteur en scène et président du RACD), second vice-président.



Olivier
Delevingne



Marie-Noëlle
Bayard



Christophe
Botti

2 LA RÉFORME DES RETRAITES DONNE LE TON

Fin 2023, les Conseils d'administration des trois régimes ont intégré dans leurs règlements la hausse de l'âge d'ouverture des droits à la retraite et les possibilités de départ par anticipation. Parallèlement, le Conseil d'administration du RACD a validé la mise en place d'une bonification de 10% de la pension de retraite complémentaire des auteurs ayant eu trois enfants, ainsi qu'une augmentation progressive, à compter du **1^{er} janvier 2025**, de la cotisation de solidarité (de 1 à 2%), dont un quart est pris en charge par les producteurs audiovisuels dramatiques (fiction/animation). Ces modifications ont été publiées par arrêté ministériel en date du **17 avril 2024**.

3 LE RACL ACTUALISE SON RÈGLEMENT

Fin 2024, les Conseils d'administration du RACL et de l'IRCEC ont approuvé une série de modifications du règlement applicable au RACL. À compter du **1^{er} juin 2025**, les adhérents du RACL peuvent également bénéficier d'une retraite à taux plein à partir de l'âge légal (64 ans) sans minoration, dès lors que la pension du régime de base est liquidée à taux plein. Les cas de départ anticipé ont également été alignés sur ceux au RAAP et au RACD.

4 REVALORISATIONS

Les pensions de retraite complémentaire servies par l'IRCEC - droits directs et réversions - ont été revalorisées de 5,5% au titre du RAAP, de 3,3% au RACD et de 4,5% au RACL. Cette décision vise à compenser la hausse des prix due à l'inflation.

5 TOUJOURS PLUS DE SERVICES EN LIGNE

Le déploiement dans l'espace adhérent du calcul automatique de l'appel de cotisations RAAP, intégrant les choix d'options, s'est imposé en 2024. Plus besoin d'attendre l'envoi d'un courrier : le montant de cotisation à régler s'affiche instantanément, ce qui permet de le régler en ligne. L'historique des cotisations et l'état d'avancement de leur règlement partiel sont également complétés. Parmi d'autres nouveautés, les ayants droit peuvent consulter en ligne les informations concernant leur pension de réversion.

Par ailleurs, l'IRCEC poursuit son travail collaboratif au sein de l'inter-régimes afin de proposer au grand public (sur le site www.info-retraite.fr) une offre de services complète et harmonisée.

6 L'IRCEC EXPLIQUÉE EN VIDÉO

En 2024, la série s'est enrichie d'un nouvel épisode expliquant comment éviter les procédures de recouvrement. Lancée en septembre 2022, la rubrique « Nos médias » répond désormais à six questions essentielles, de manière ludique et pédagogique !



7 RENCONTRE À L'ÉLYSÉE



Le **7 juin 2024**, Philippe Bélaval, le conseiller spécial culture du président de la République, a reçu à l'Élysée Olivier Delevingne et Victor Galvao, respectivement président et directeur de l'IRCEC. Cette rencontre a notamment permis d'aborder l'avenir des revenus des artistes-auteurs face au déploiement des dispositifs d'intelligence artificielle (IA). Un contexte qui rappelle l'importance de la préservation d'un système de protection sociale adapté à la réalité du quotidien des artistes-auteurs.

8 LES COMPTES DE L'IRCEC CERTIFIÉS SANS RÉSERVE

En **juin 2024**, le Conseil d'administration de l'IRCEC a approuvé les comptes de la Caisse IRCEC de l'année précédente. Ces derniers avaient été préalablement certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

9 INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS



Une formation aux gestes de premiers secours a été proposée aux salariés de l'IRCEC. La première session a eu lieu le **7 novembre 2024**. Trois autres ont suivi, étalées sur l'année 2025.

10

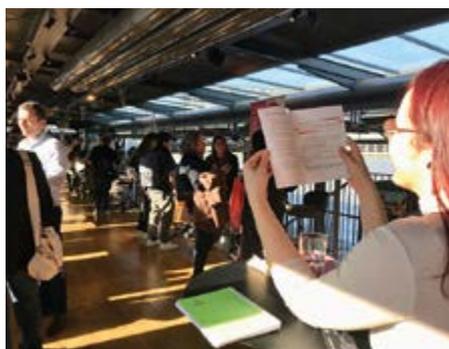
UN EHPAD POUR LES ARTISTES-AUTEURS

La Maison nationale des artistes nous a ouvert ses portes. Cette maison de retraite (Ehpad), gérée par la Fondation des artistes, propose aux artistes-auteurs un environnement inspirant et créatif depuis 1944. Elle se situe à Nogent-sur-Marne, en région parisienne. Votre dossier de candidature peut être complété avec l'aide de l'assistante de service social de l'IRCEC. N'hésitez pas à la solliciter via le formulaire de contact mis à disposition à cet effet dans votre espace adhérent.



À LA RENCONTRE DE NOS ADHÉRENTS

22 MARS – Stand d'information sur la retraite complémentaire, lors du congrès de l'Union des photographes professionnels (UPP), organisé Quai de la photo (Paris-13^e).



16 AVRIL ET 28 NOVEMBRE – L'IRCEC a été conviée pour animer la partie « retraite complémentaire » des cinquième et sixième éditions du séminaire organisé par l'Union nationale des auteurs et compositeurs (Unac, Paris-9^e).

25 AVRIL – Diffusion du webinaire « Comprendre vos cotisations à l'IRCEC », dans le cadre du Printemps de l'action sociale organisé par la Société civile des auteurs multimédia (Scam).

30 AVRIL – Diffusion en direct du webinaire « La retraite des auteurs » avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), aux côtés de représentants de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la Sécurité sociale des artistes-auteurs (2S2A).



13 MAI – Rencontre sur la retraite des artistes-auteurs organisée dans la Villa Gillet (Lyon-4^e) par l'agence Auvergne Rhône-Alpes livre et lecture, avec Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes, aux côtés de la 2S2A.

16 MAI – Rencontre sur la retraite complémentaire organisée à Paris par la Société des gens de lettres (SGDL) et l'ADAGP (Paris).

28 MAI – Journée Sacem consacrée à la protection sociale, dans ses locaux de Neuilly (92). Conférence en plénière (retraite, formation) et entretiens individuels IRCEC sur rendez-vous ont rythmé l'événement, aux côtés de nos partenaires : Urssaf-AA, 2S2A, Smacem, Afdas, etc.



29 MAI – Matinée sur la retraite complémentaire organisée avec la Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires (Garrd), combinant mode présentiel et visio (Paris-9^e).



5 JUIN – Webinaire sur la retraite complémentaire réalisé avec notre partenaire Culture action Bourgogne-Franche-Comté.

3 JUILLET – Permanence d'un conseiller IRCEC à la Maison des photographes de l'UPP dans le cadre de la semaine professionnelle des Rencontres de la photographie, à Arles (13).



5 NOVEMBRE – Tournage d'un webinaire sur la retraite complémentaire organisé par le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac), aux côtés de la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia).

14 NOVEMBRE – Webinaire sur la retraite complémentaire, réalisé avec la 2S2A.

20 NOVEMBRE – Diffusion en direct d'un webinaire sur la retraite complémentaire, réalisé avec la Scam.

27 NOVEMBRE – Atelier « Retraite des auteurs », aux côtés de la 2S2A, au sein de l'espace professionnel du Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil (93).



LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DE L'IRCEC

L'IRCEC soutient ses adhérents via des fonds sociaux annuels propres à chaque régime (RAAP, RACD et RACL). Le nombre de demandes reçues en 2024 marque une nette augmentation par rapport à l'année précédente.

En cas de difficulté financière (vie quotidienne, santé, catastrophe naturelle...), l'adhérent du RAAP, du RACD ou du RACL peut solliciter une aide, attribuée par les Commissions des affaires sociales afférentes à chacun des régimes.

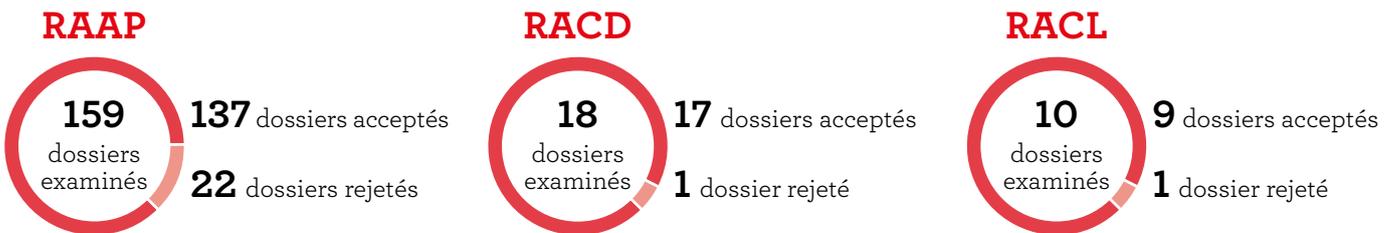
La situation du demandeur est examinée par l'assistante de service social de l'IRCEC avant d'être soumise de façon confidentielle à la Commission des affaires sociales et d'invalidité (Casi), composée d'administrateurs. En fonction des dossiers présentés, une aide financière ponctuelle peut lui être accordée.

En 2024, le régime RAAP a augmenté de 10 000 € son budget dédié à l'aide sociale: 159 adhérents (+47% par rapport à 2023) l'ont sollicitée, surtout des cotisants (93%). Les demandes visent le paiement des cotisations RAAP (72%) et l'aide au quotidien (19,5%). Une partie de la contribution de l'ADAGP (127 560 €) a aidé 31 graphistes/plasticiens à régler leur cotisation RAAP, le montant restant (65 393 €) étant reporté sur l'exercice 2025. Le budget total d'aide sociale attribué au titre du RAAP représente 427 560 € (ADAGP compris), pour un montant d'aide moyen de 2 120 € par adhérent, nettement supérieur aux années précédentes (1 300 €).

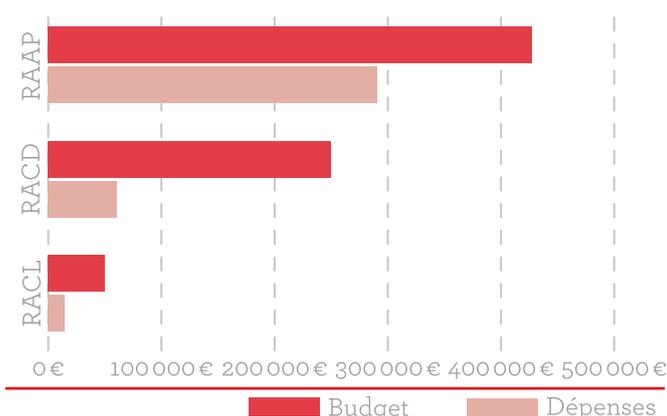
Du côté du RACD, l'enveloppe d'action sociale de 250 000 € a été sollicitée par 18 adhérents (17% de retraités). 17 aides ont été accordées, en majorité pour de l'aide au quotidien (72%), ce qui inclut le règlement de dettes de loyer ou de factures d'énergie. Le montant d'aide moyen représente 3 585,50 €.

Au RACL, le budget d'action sociale est de 50 000 €. En 2024, 10 adhérents ont sollicité la Casi (dont un retraité), et 9 aides ont été attribuées, les motifs de demande se répartissant entre aide au quotidien (70%) et aide au paiement des cotisations (30%). Le montant moyen atteint 1 470 €.

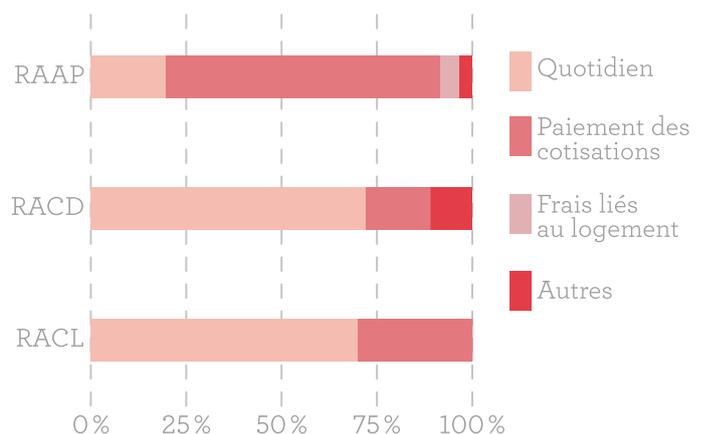
LES DOSSIERS EN QUELQUES CHIFFRES POUR 2024



DOTATIONS ET DÉPENSES DE L'ACTION SOCIALE EN 2024



MOTIFS DES DEMANDES EN 2024





« L'ACCOMPAGNEMENT EST NOTRE PRIORITÉ »

Victor Galvao, directeur de l'IRCEC, revient sur une année 2024 rythmée par le renouvellement des Conseils d'administration et une enquête de la Cour des comptes portant sur la retraite des artistes-auteurs.

Une nouvelle mandature est lancée pour l'IRCEC et ses régimes ?

V.G. Effectivement, nos administrateurs ont pris leurs fonctions aux premiers jours de janvier 2024, pour une durée de six ans. Ce qui signifie, passé la période électorale *stricto sensu* et la désignation des présidents des régimes et de la Caisse, d'accompagner nos élus dans leurs fonctions au sein des différentes commissions. S'initier à la gestion des placements financiers pour être à même d'exercer des arbitrages, appréhender des notions d'actuariat pour se prononcer sur la valeur du point dans les différents régimes et en comprendre les conséquences, s'investir dans les attributions des marchés publics, des aides sociales, etc. Autant de missions qui ne s'improvisent pas : des sessions de formation ont été organisées et elles continueront à l'être régulièrement, pour assurer le maintien à jour des connaissances. Il ne faut pas oublier que pour tous les administrateurs, c'est un mandat qui vient s'ajouter à leurs activités professionnelles d'artiste-auteur et, pour certains, à d'autres mandats

associatifs, syndicaux, etc. Les premiers mois de l'année 2024 ont donc été assez chargés pour nos élus.

Quels sont les autres moments forts de 2024 ?

V.G. Comme tous les organismes de sécurité sociale et partenaires concernés par la retraite des artistes-auteurs, l'IRCEC a été sollicitée pour répondre à une enquête menée par la Cour des comptes sur ce sujet. C'est un exercice qui s'est avéré chronophage pour une structure à notre échelle. Néanmoins, ce travail s'est avéré intéressant à plusieurs titres, ne serait-ce que pour bénéficier d'un regard extérieur et expert sur nos pratiques. Après plusieurs mois d'enquête, un rapport a été publié en mai 2025 et nous pouvons être satisfaits de l'analyse qui est faite de notre activité et des axes d'amélioration qui y sont définis. C'est le fruit du travail effectué ces dernières années de concert avec tous les administrateurs et avec le soutien des présidents de l'IRCEC qui se sont succédé, notamment Frédéric Buxin, Luc Béraud, Patrick Lemaître, et

plus récemment Olivier Delevingne. Je pense également au travail réalisé par Angela Alves, ancienne directrice de l'institution, qui a mené l'IRCEC à son autonomie en 2012 et aux résultats constatés aujourd'hui. Ce rapport, assez positif, constitue également une récompense pour les équipes administratives et le travail exercé quotidiennement au sein de l'IRCEC.

Quels projets entrevoyez-vous, pour l'avenir ?

V.G. Nous avons évoqué l'accompagnement de nos administrateurs, mais c'est plus largement la qualité d'accompagnement de tous nos adhérents qui demeure notre priorité. Conscients des préoccupations inhérentes aux activités des artistes-auteurs, nous cherchons à réduire au maximum le temps qu'ils consacrent aux démarches administratives, en optimisant nos services en ligne. Depuis le dernier trimestre de 2023, le calcul de la cotisation annuelle RAAP est automatisé, tout est plus rapide. Les artistes-auteurs peuvent aussi retrouver dans leur espace personnel le détail de leur compte et suivre précisément le règlement (total ou partiel) de leurs cotisations. Nous associons à ces développements informatiques une communication globale : l'IRCEC participe à des webinaires visibles de n'importe où, et développe des supports vidéo, ludiques et pédagogiques. Nous ne misons toutefois pas tout sur la dématérialisation : rien ne remplacera jamais la relation et les échanges avec nos conseillers. Il est possible de les rencontrer tous les jours dans nos locaux, avec ou sans rendez-vous, mais aussi sur le terrain, que ce soit à Arles lors des Rencontres photographiques, aux Rencontres de la protection sociale de la Sacem ou au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

DES SERVICES EN LIGNE PERFORMANTS

Grâce à un système d'information performant et à des portails dédiés, les personnes rémunérées en droits d'auteur peuvent régler, en toute sécurité, leurs cotisations de retraite complémentaire en ligne, télécharger des attestations, prendre rendez-vous avec un conseiller, etc. Elles peuvent consulter le nombre de points cotisés durant leur carrière sur le site www.info-retraite.fr, qui centralise les informations des caisses de retraite, dont naturellement l'IRCEC. Les adhérents se sont vite emparés de ces opportunités : ainsi, 86 341 artistes-auteurs ont activé leur espace privé depuis l'ouverture du service, en 2017. Ce dynamisme se retrouve parmi les maisons de production du cinéma et de l'audiovisuel, avec 5 135 créations de compte. Comptant 46 salariés pour accompagner un peu moins de 100 000 adhérents répartis sur trois régimes, l'IRCEC privilégie la dématérialisation, tout en préservant la dimension humaine et le dialogue. Le déploiement de nouvelles fonctionnalités en ligne permet à tous de gagner en efficacité.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2024

ESPACE ADHÉRENT



86 341

comptes activés
fin 2024

8 450

comptes créés
en 2024

1 596

rendez-vous
pris en ligne

20 986

assiettes sociales
déclarées en ligne

38 169

actes de règlement
en ligne

5 417

étalements
de cotisations

108 360

téléchargements
de courriers

62 323

téléchargements
d'attestations

ESPACE PRODUCTEUR



5 135

comptes activés
depuis l'ouverture

713

comptes
créés en 2024

10 159

déclarations
en ligne

6 547

actes de règlement
en ligne

+ 1 151

règlements par
rapport à 2023

CAMPAGNES D'INFO



6

campagnes de
mailing ciblées

100 %

de taux d'ouverture
en campagne d'appel

NOTRE RÉGIME RAAP

Avec des comptes certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes de l'IRCEC, le RAAP clôture 2024 sur un solde excédentaire. Ses réserves assurent à ses adhérents l'équivalent de vingt-six années de prestations.

26 années

de prestations détenues
dans les réserves

2 204 €

de cotisation moyenne au RAAP

8 %

de taux de cotisation

10 143 €

seuil d'affiliation au RAAP

87,60 €

par point cotisé
(valeur d'achat par les cotisants)

9,55 €

par point versé
(valeur de service aux retraités)

Le RAAP est le régime complémentaire commun à l'ensemble des artistes-auteurs, qu'ils soient auteurs graphiques, plastiques ou photographiques, écrivains ou traducteurs littéraires, auteurs ou compositeurs lyriques, auteurs dramatiques ou non dramatiques, auteurs de cinéma et de l'audiovisuel. Les 47 440 cotisants du RAAP en 2024 (hors taxés d'office*, ce qui porte l'effectif total à 49 801) présentent un revenu artistique moyen de l'ordre de 41 189 €. Un effectif proche de celui de 2023 (+0,5%) qui laisse penser que la montée en charge de la procédure de transmission des droits d'auteur, confiée à l'Urssaf-AA, est achevée. Les adhérents cotisent au RAAP à hauteur de 2 204 euros en moyenne. Le montant total des cotisations nettes exigibles en 2024 représente 100,88 M€ (identique à 2023).

Du côté des prestataires, le régime est en hausse de 15% en droits propres et de 11% en réversion, ce qui amène à comptabiliser 25 500 retraités au RAAP. Une progression qui s'explique par le départ en retraite des générations issues du baby-boom. En termes de masse financière, les prestations versées ont ainsi

atteint 31,97 M€ (contre 28,32 M€ en 2023). Globalement, le régime affiche une santé solide, porté par un taux d'encaissement de 72% en fin d'année 2024. De quoi maintenir le taux de rendement à 10,90%, quand celui du régime complémentaire de salariés est passé sous les 6% (5,7% en 2024).

D'après les dernières projections actuarielles du RAAP, réalisées en 2021 et mises à jour chaque année, le scénario central montre qu'en l'état des paramètres du régime le premier déficit technique n'est attendu qu'en 2046. De plus, toujours selon ce scénario, ces déficits pourraient être compensés par les réserves sans les épuiser totalement à l'horizon de l'étude, à savoir en 2070. Le RAAP est donc viable à long terme. Ces projections actuarielles seront remises à plat et actualisées en 2025, pour une présentation au Conseil d'administration en fin d'année.

(* Cela concerne les artistes-auteurs appelés à régulariser leur situation en différé, du fait de l'absence de déclaration de leurs revenus artistiques auprès de l'Urssaf-AA. Ils représentent 2 361 cotisants au titre du RAAP, pour l'exercice 2024. La taxation d'office 2024 a été émise en février 2025.

LA SOFIA

Parmi les 47 440 cotisants au RAAP en 2024, 5 530 (soit 11,7%) bénéficient de la prise en charge pour moitié de leur cotisation par la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia), au titre du droit de prêt en bibliothèque. Ils sont essentiellement écrivains (46%), auteurs de bandes dessinées (14%), traducteurs (12%) ou illustrateurs du livre (11%). La participation au titre de la retraite complémentaire, versée par la Sofia à l'IRCEC, s'élève à 6 millions d'euros en 2024.

PERFORMANCE DU RÉGIME

72 %

de taux d'encaissement

Fin 2024, le taux d'encaissement au RAAP est de 72%. Au même moment, les cotisations sont en progression de 8,6%, portées par une hausse des revenus et des effectifs liée à l'intégration des taxés d'office. Cette disposition de « rattrapage » concerne les artistes-auteurs qui n'ont pas effectué auprès de l'Urssaf-AA leur déclaration sociale obligatoire de revenus de droit d'auteur portant sur l'année N-1.

824 M€

de réserves

En intégrant le résultat 2024, le RAAP dispose de réserves de l'ordre de 824 M€, soit vingt-six années de prestations. Le résultat de la gestion financière qui s'y trouve inclus (+17 M€) s'explique par la conjoncture favorable sur les marchés financiers, associée à des rachats sur de nouveaux fonds dédiés (11,6 M€ de plus-values).

COTISANTS EN 2024

Les 47 440 cotisants du RAAP (hors taxés d'office) en 2024 enregistrent un revenu artistique moyen de 41 189 €, en progression de 5,5 % par rapport au niveau observé en 2023 (39 057 €). Le revenu médian atteint pour sa part 23 184 €. Les professionnels les plus nombreux dans le régime RAAP sont les graphistes (22 %), âgés en moyenne de 45 ans. Écrivains, plasticiens, photographes et compositeurs représentent chacun 8 à 9 % de l'effectif des cotisants. Les compositeurs touchent des droits d'auteur parmi les plus élevés (en moyenne 66 119 euros), même si on constate un phénomène de dispersion (26 466 euros de revenu médian).



59 %
d'hommes

47 ans
d'âge moyen



41 %
de femmes

45 ans
d'âge moyen

47 440
cotisants

+ 0,5 %
de cotisants en 2024
(dont 242 nouveaux affiliés)

22 %
de graphistes

41 189 €
de revenus artistiques moyens
(+5,46 % par rapport à 2023)

10 ans
de durée d'affiliation moyenne

PRESTATAIRES EN 2024

Avec un peu plus de 25 500 prestataires en 2024 (91 % de droits propres et 9 % de bénéficiaires d'une pension de réversion), le RAAP a vu ses effectifs progresser de 12 % sur les cinq dernières années. Particulièrement forte en 2024 (+15 % pour les droits propres et +11 % pour les réversions), cette hausse s'explique clairement par la structure démographique du régime, entraînée par l'arrivée à la retraite des générations issues du baby-boom. Les pensionnés ont en moyenne 72 ans. En 2024, ils sont 3 352 à avoir liquidé leur retraite, à l'âge de 65 ans en moyenne.



68 %
d'hommes

1 316 €
de pension moyenne



32 %
de femmes

1 266 €
de pension moyenne

23 355
prestataires de droits propres

2 199
bénéficiaires de droits dérivés
(pension de réversion)

1 300 €
de pension moyenne
(droits propres)

20,7 ans
de carrière en moyenne

NOTRE RÉGIME RACD

Le RACD, régime complémentaire spécifique aux auteurs de l'audiovisuel, compositeurs dramatiques et auteurs de cinéma, maintient en 2024 ses bons résultats. Ses comptes ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes de l'IRCEC.

Le RACD couvre dès le premier euro les auteurs concernés, qu'ils soient précomptés par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) ou les sociétés de production. En 2024, le nombre de cotisants au régime enregistre un niveau record de 29 438, en progression de 7,8% par rapport à 2023. Près des trois quarts de ces auteurs ne cotisent qu'au RACD au titre de la complémentaire, leurs droits d'auteur n'atteignant pas le seuil d'affiliation au RAAP. En 2024, le montant des cotisations exigibles est de 24,5 M€, soit une augmentation de 1,8 M€ (+7,9%) par rapport à 2023.

Du côté des prestations, la dynamique démographique demeure soutenue : le nombre de pensionnés s'élève à 8 433 fin 2024, confirmant une progression annuelle de 11,3%. Les prestations versées grimpent ainsi de 10,6%, passant de 12,6 M€ en 2023 à 14 M€ en 2024. Le rendement technique du régime (rapport entre la valeur de service et la valeur d'achat du point retraite) est longtemps resté stable, à 10% entre 2007 et 2019. Depuis 2020, une décroissance progressive est amorcée afin

de préserver l'équilibre du régime : le rendement adopté en 2024 est de 9%. Bien qu'inférieur de 1,9 point à celui du RAAP, il reste élevé par rapport à d'autres régimes (5,7% pour les régimes complémentaires de salariés). Le taux de recouvrement (99%) est lui aussi particulièrement performant, par l'effet combiné du système de précompte effectué par la SACD sur les droits de diffusion et de l'espace déclaratif mis à disposition des producteurs par l'IRCEC.

Cette sécurisation des recettes garantit une forte stabilité financière du régime. Les investissements annuels des excédents de gestion ont permis de constituer des réserves importantes, atteignant 269 M€ fin 2024, soit dix-neuf années de prestations.

Les projections actuarielles actualisées en 2022 indiquent qu'en l'état actuel des paramètres, un premier déficit technique est possible en 2036, et qu'il pourrait conduire à un épuisement des réserves en 2071. Accompagné par de bons résultats financiers, le régime pourrait confirmer sa viabilité sur le très long terme.

19 années

de prestations détenues dans les réserves

836 €

de cotisation moyenne au RACD

8 %

de taux de cotisation

4 %

de taux de cotisation au RAAP (sur les revenus soumis à cotisation au RACD)

4,56 €

par point cotisé (valeur d'achat par les cotisants)

0,411 €

par point versé (valeur de service aux retraités)

PERFORMANCE DU RÉGIME

99 %

de taux d'encaissement

Grâce au prélèvement à la source, le taux d'encaissement frôle les 100% en 2024 (oscillant entre 96 et 99% depuis 2020). Cela s'explique par le précompte effectué par la SACD et la prise en main de l'espace en ligne par les producteurs audiovisuels (www.ircec.fr) pour déclarer leurs auteurs et régler les cotisations RAAP et RACD afférentes.

269 M€

de réserves

Le résultat de la gestion financière est légèrement déficitaire en 2024 (-0,7 M€). Cela est dû à une conjoncture moins favorable sur les marchés financiers et surtout à de moindres rachats sur fonds dédiés. Toutefois, grâce aux investissements annuels, les réserves augmentent régulièrement, pour atteindre 269 M€ après affectation du résultat.

COTISANTS EN 2024

En 2024, 29 438 auteurs cotisent au RACD, soit une hausse de 7,8 % par rapport à une année 2023 déjà historique (+17,6%). La population au RACD est masculine à 64 %, avec une moyenne de 51 ans pour quatorze ans d'ancienneté d'affiliation chez les hommes, contre 48 ans pour onze ans d'ancienneté chez les femmes. En 2024, 2 960 nouveaux cotisants ont rejoint le régime, dont 43 % de femmes. Le régime recèle de grandes disparités de revenus, que ne révèle pas forcément la notion de revenu moyen (11 849 euros). Ainsi, au RACD, 10 % des cotisants les plus modestes ne déclarent pas plus de 15 euros de droits d'auteur, alors que les 10 % les plus aisés en déclarent 22 637 euros en moyenne.



64 %
d'hommes

51 ans
d'âge moyen



36 %
de femmes

48 ans
d'âge moyen

29 438
cotisants

+ 7,8 %
de cotisants en 2024
(dont 2 960 nouveaux affiliés)

49 %
de réalisateurs

11 849 €
de revenus artistiques moyens
(-0,8 % par rapport à 2023)

13 ans
de durée d'affiliation moyenne

PRESTATAIRES EN 2024

Le dynamisme de la démographie des prestataires du RACD (+10,9 % en moyenne annuelle depuis 2011) se confirme en 2024, avec 8 433 pensionnés RACD (+11,3 % par rapport à 2023). Ils sont 883 à avoir liquidé leur retraite en 2024, à l'âge moyen de 65 ans. Contrairement à ce que l'on constate au RAAP, la durée de carrière augmente : vingt-quatre ans contre vingt, début 2000. Le nombre de pensions de réversion a, lui, progressé de 11,4 % en 2024 (93 ont été liquidées en 2024), marquant une hausse plus rapide qu'au cours des cinq dernières années (+8,4 %).



71 %
d'hommes

1 797 €
de pension moyenne



29 %
de femmes

1 335 €
de pension moyenne

7 692
prestataires de droits propres

741
bénéficiaires de droits dérivés
(pensions de réversion)

1 663 €
de pension moyenne
(droits propres)

24,1 ans
de carrière en moyenne

NOTRE RÉGIME RACL

En écho à une hausse du revenu moyen, le volume de cotisations appelées au RACL progresse de 24%. En maintenant un cap prudent, le pilotage du régime permet de dégager des résultats positifs et d'afficher 80,1 M€ de réserves en 2024.

7 années

de prestations détenues
dans les réserves

1 720 €

de cotisation moyenne au RACL

6,5 %

de taux de cotisation

4 %

de taux de cotisation au RAAP
(sur revenus soumis à cotisation
au RACD et/ou RACL)

10,041 €

par point cotisé
(valeur d'achat par les cotisants)

0,602 €

par point versé
(valeur de service aux retraités)

Le RACL est le régime complémentaire spécifique des auteurs et compositeurs lyriques. La cotisation RACL est due, en 2024, à partir du seuil de 3 089,54 € de droits d'auteur perçus au cours de l'année 2023 (année n-1). En 2024, ce régime compte 8 210 cotisants actifs, en progression de 13,2% par rapport à l'année précédente.

Alors que le revenu artistique moyen des adhérents s'élève à 31 101 €, le revenu médian se révèle nettement inférieur, à 9 430 €, ce qui témoigne d'une forte disparité entre les adhérents. Le revenu moyen marque néanmoins une hausse de 11,2% par rapport à 2023, ce qui traduit une amélioration notable de la situation économique des affiliés. Le taux d'encaissement des cotisations est, lui, de 100%, reposant notamment sur un précompte effectué par la Sacem, pour les auteurs concernés. Les cotisations exigibles ont progressé de 24%, en raison de la croissance simultanée du nombre de cotisants et de leurs revenus; de quoi représenter un montant de 14,2 M€.

Le nombre de prestataires du RACL est en hausse de 8,3% en 2024, marquant une progression conforme au taux de

croissance annuel moyen observé depuis 2015 (+8,4%). En termes de masse financière, les prestations grimpent de 6,3% par rapport à l'année précédente, atteignant 11,7 M€. Comme le RAAP et le RACD, le RACL est un régime de retraite par points.

Le rendement technique du régime (c'est-à-dire le rapport entre la valeur de service du point et la valeur d'achat) s'établit en 2024 à 6%, un taux qui reste supérieur à celui des régimes complémentaires de salariés (5,7%).

Le scénario central des projections actualisées en 2024 montre, d'une part, que le premier déficit technique pourrait survenir en 2034 et, d'autre part, que les réserves du régime permettent d'absorber ces déficits jusqu'en 2070. Cela confirme la viabilité du RACL sur une longue période. Une actualisation complète des projections actuarielles est prévue en 2027.

Le RACL investit chaque année les résultats positifs de sa gestion. Les réserves augmentent donc régulièrement. Elles devraient atteindre 80,1 M€, ce qui représente l'équivalent de sept années de prestations.

PERFORMANCE DU RÉGIME

100 %

de taux d'encaissement

Retenues à la source par la Sacem sur les droits qu'elle répartit, les cotisations RACL atteignent un taux d'encaissement de 100% pour la première fois (+1% par rapport à 2023).

80,1 M€

de réserves

Après affectation du résultat, les réserves s'établissent à 80,1 M€ fin 2024, soit l'équivalent de sept années de prestations. Cet indicateur est stable depuis les années 2010.

COTISANTS EN 2024

En 2024, le RACL compte 8 210 cotisants actifs (+13,2% par rapport à 2023). Si plus de la moitié sont aussi affiliés au RAAP, 44% cotisent uniquement au RACL du fait de la différence entre les seuils d'affiliation des deux régimes. La cotisation moyenne au RACL est de 1720€, mais elle varie fortement entre les catégories professionnelles (de 591€ à 2153€). Le régime a accueilli 1 023 nouveaux affiliés en 2024. Globalement, le montant de cotisation (et donc les droits d'auteur) croît avec l'ancienneté, toutes catégories artistiques confondues.



85 %
d'hommes

47 ans
d'âge moyen



15 %
de femmes

46 ans
d'âge moyen

8 210
cotisants

+13,2 %
de cotisants en 2024
(dont 1 023 nouveaux affiliés)

68,4 %
de professionnels des arts lyriques

31 101 €
de revenus artistiques moyens
(+11,2% par rapport à 2023)

13 ans
de durée d'affiliation moyenne

PRESTATAIRES EN 2024

Le nombre de prestataires du RACL (3 586) progresse de 8,3% en 2024, un rythme conforme à la moyenne annuelle depuis 2015 (+8,4%). Près de neuf pensionnés sur dix sont des prestataires de droits propres. Ils sont en moyenne âgés de 72 ans, et sont à 86% des hommes. La moitié des retraités a un âge compris entre 66 et 74 ans. Près de 90% sont des prestataires de droits propres. En 2024, 288 nouveaux retraités ont liquidé leur pension, à l'âge moyen de 66 ans, et pour un niveau de pension de 1 930€, inférieur à celui des plus anciens. Le nombre de bénéficiaires de droits dérivés augmente pour sa part de 8%.



86 %
d'hommes

3 745 €
de pension moyenne



14 %
de femmes

2 310 €
de pension moyenne

3 075
prestataires de droits propres

511
bénéficiaires de droits dérivés
(pensions de réversion)

3 541 €
de pension moyenne
(droits propres)

26,9 ans
de carrière en moyenne

UNE GESTION DIVERSIFIÉE ET PERFORMANTE

L'exercice 2024 de la Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs (IRCEC) s'est clos sur un résultat positif de 129 millions d'euros, après avoir affiché un résultat de 118 millions d'euros au terme de 2023.

Dans la continuité des années précédentes, les comptes 2024 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

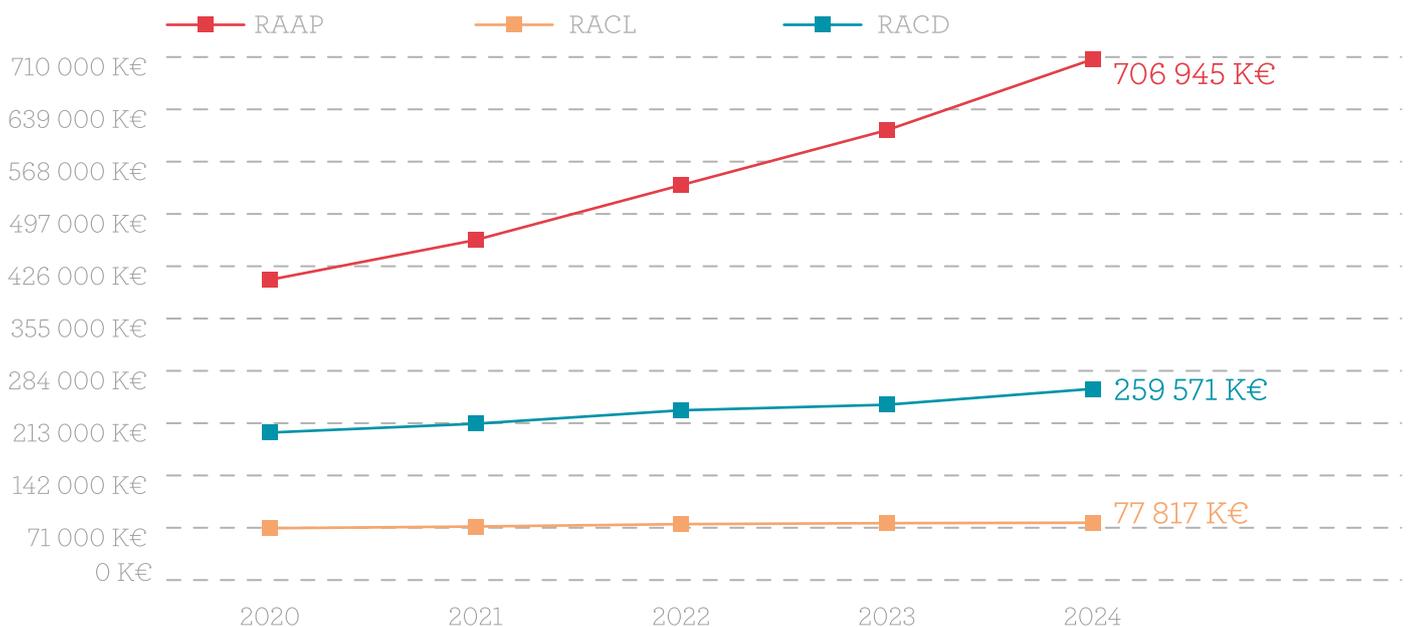
L'écart de 11 millions d'euros entre ces deux exercices s'explique par un résultat technique en hausse de 23 millions d'euros (différence entre les cotisations appelées et les prestations versées, voir page 21), modéré par une baisse de 12 millions d'euros au titre du résultat financier.

Après une excellente année 2023 sur les marchés financiers (+13%), l'année 2024 s'est révélée un peu moins favorable aux placements sur les marchés cotés, adoptant une hausse plus modérée, entre 5% et 7,5% au 31 décembre 2024.

Dans le même temps, les fonds immobiliers ont vu la baisse des valorisations se poursuivre au 31 décembre 2024, entraînant ainsi une provision complémentaire à celle de 2023.

Concernant le résultat financier, la baisse de 12 millions d'euros entre 2023 et 2024 s'explique, d'une part, par un moindre volume de rachat sur fonds, et donc moins de plus-values sur 2024, et, d'autre part, par davantage de provisions sur titres.

ÉVOLUTION DES RÉSERVES



Évolution des réserves (avant affectation du résultat comptable 2024).

BILAN ACTIF

	NET AU 31/12/2024 EN K€	NET AU 31/12/2023 EN K€
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	518	536
Immobilisations corporelles	26 143	26 727
Immobilisations financières	798 087	715 261
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	824 748	742 524
ACTIF CIRCULANT		
Fournisseurs et prestataires débiteurs	51	49
Créances d'exploitation	46 998	29 825
Disponibilités	315 563	285 773
Régularisations	31	26
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	362 643	315 673
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I + II)	1 187 391	1 058 197

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2024 EN K€	AU 31/12/2023 EN K€
FONDS PROPRES		
Autres réserves	1 044 333	926 034
Report à nouveau	-	-
Résultats de l'exercice	128 752	118 299
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
I - TOTAL FONDS PROPRES	1 173 085	1 044 333
II - TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	315	298
DETTES		
Dettes financières	68	66
Cotisants créditeurs	8 233	7 714
Dettes d'exploitation	5 627	5 786
Régularisation	63	-
III - TOTAL DES DETTES	13 991	13 566
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III)	1 187 391	1 058 197

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

	EXERCICE 2024 EN K€	EXERCICE 2023 EN K€
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits de gestion technique	182 628	149 146
Produits de gestion courante	539	510
I - TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	183 167	149 656
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de gestion technique	62 954	52 318
Charges de gestion courante	7 650	8 004
II - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	70 604	60 322
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	112 563	89 334
III - TOTAL PRODUITS FINANCIERS	23 301	37 880
IV - TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	6 591	8 480
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	16 710	29 400
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	129 273	118 734
V - TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
VI - TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-1
VII - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS	520	435
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	206 468	187 536
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	77 715	69 238
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (total produits - total charges)	128 753	118 298

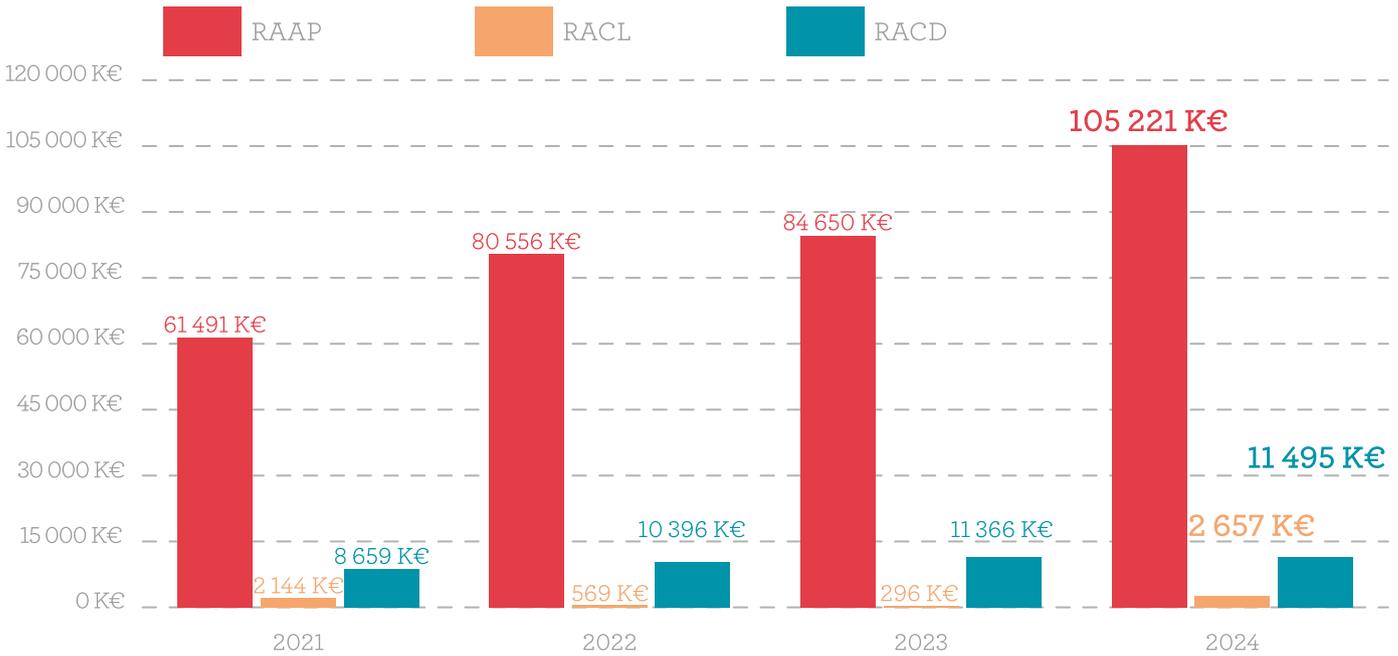
RÉSULTATS ANALYTIQUES PAR RÉGIME (EN K€)

	RAAP		RACD		RACL		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Cotisations/prestations	105 221	84 650	11 495	11 366	2 657	296	119 373	96 312
Action sociale	75	194	190	274	35	48	300	516
Gestion administrative	-4 585	-4 926	-1 878	-1 922	-585	-513	-7 048	-7 361
Placements mobiliers et immobiliers	16 572	16 257	-674	11 847	229	727	16 127	28 832
TOTAUX	117 283	96 175	9 133	21 565	2 336	558	128 752	118 299

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TECHNIQUES PAR RÉGIME

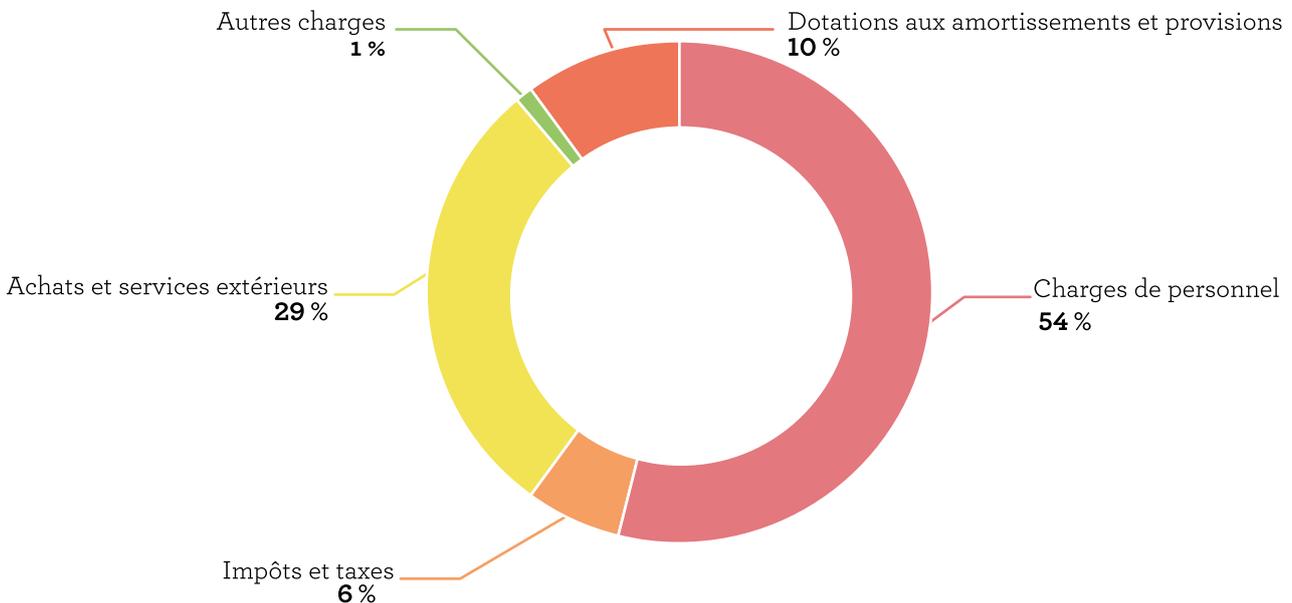
Pour rappel, le résultat de la gestion technique est la différence entre les cotisations appelées et les prestations versées de l'année, auxquelles il convient d'ajouter les variations de provisions afférentes à ces postes.

Tous régimes confondus, le montant des cotisations appelées a progressé de 9,6% par rapport à 2023. Les prestations versées ont, elles, augmenté de 11% au cours de la même période.



GESTION ADMINISTRATIVE DE L'IRCEC EN 2024

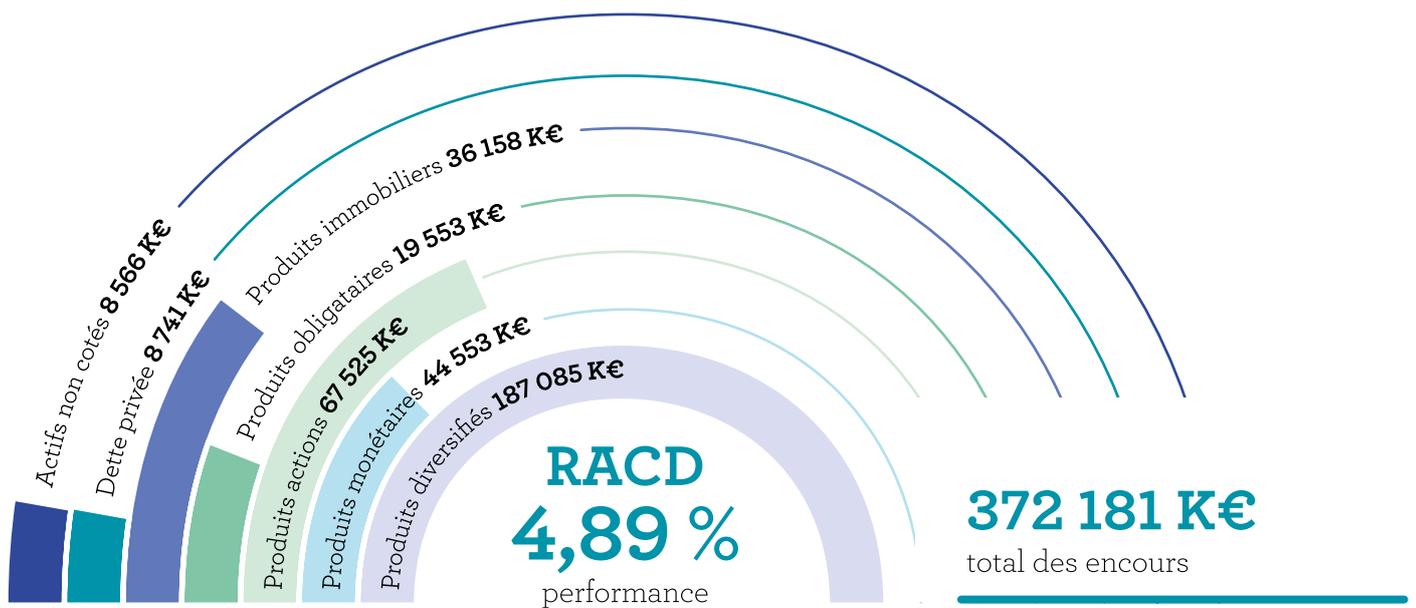
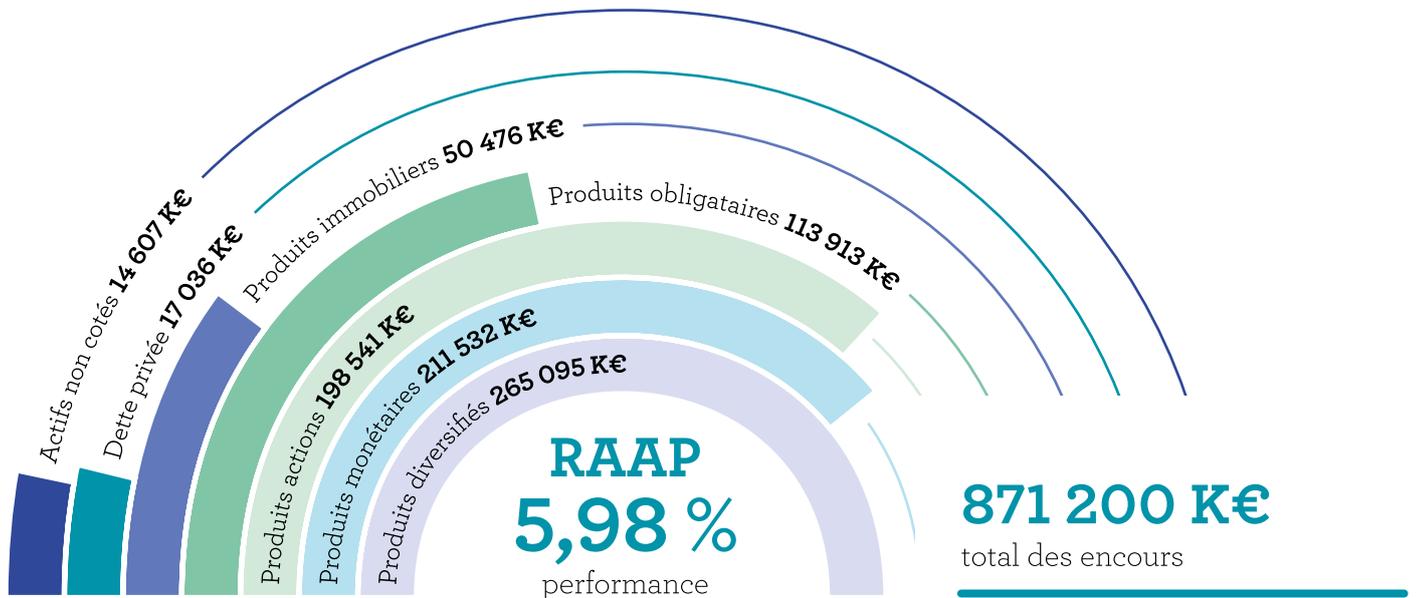
Le coût de la gestion administrative s'élève à 7 048 K€ en 2024, contre 7 361 K€ en 2023 (-4,3%).

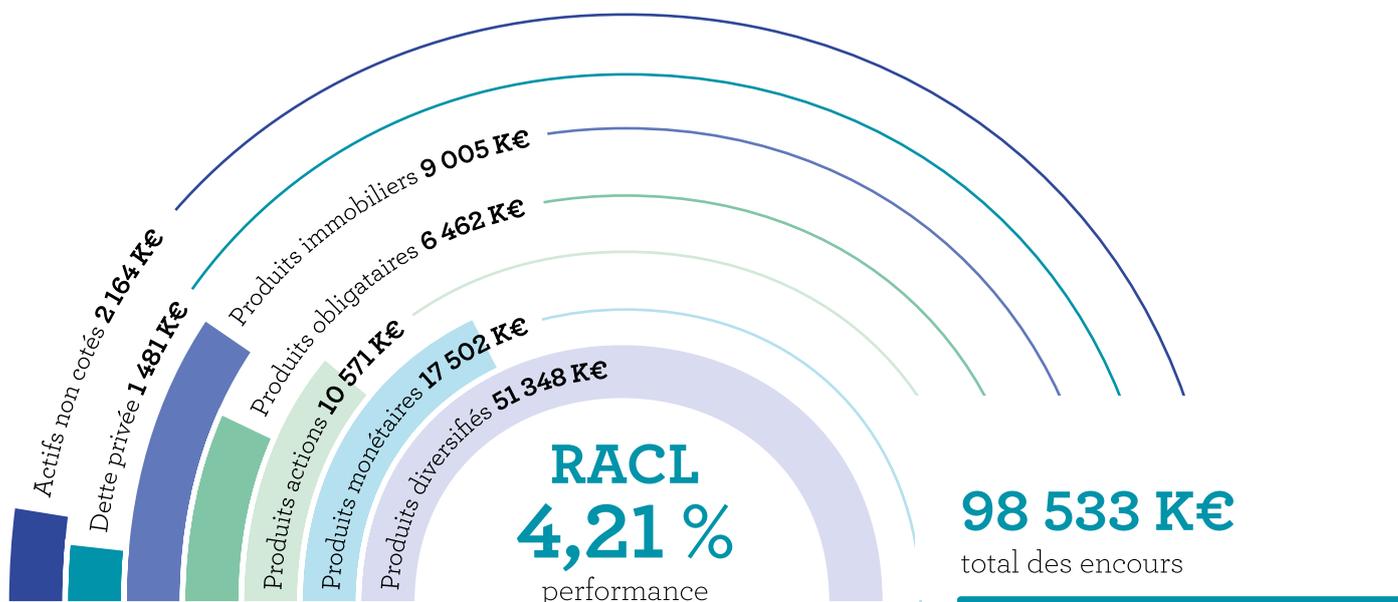


PERFORMANCE DE LA GESTION

ENCOURS ET PERFORMANCES PAR RÉGIME

AU 31/12/2024





PLACEMENTS IMMOBILIERS (ACTIFS DÉTENUS EN DIRECT) EN K€ AU 31/12/2024

	RAAP	RACD	RACL	TOTAL
RUE DE LA VICTOIRE				
Quote-part siège social (en gestion administrative)	9 244	7 210	2 034	18 488
Quote-part en placements immobiliers (en gestion financière)	5 733	4 472	1 261	11 466
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	14 977	11 682	3 295	29 954

Valorisation de l'immeuble du 30, rue de la Victoire, à Paris (acquis en 2017).

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE À L'IRCEC

L'IRCEC est un investisseur de long terme, produisant des externalités positives qui bénéficient à l'ensemble de la société en respectant les principes pour l'investissement responsable (PRI).

L'IRCEC poursuit, depuis 2017, une démarche d'amélioration de sa gestion financière, prenant en compte des critères extra-financiers dans l'administration des réserves de ses régimes. Elle intègre notamment dans sa gestion financière les notions de développement durable, en lien avec l'accord de Paris de 2015, pour limiter les impacts sur les actifs financiers et immobiliers (aussi appelé «risque de transition»). La prise en compte des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) se fait tout au long du processus de décision: de l'étude des supports d'investissement par les équipes opérationnelles à l'adoption par la gouvernance.

Les prospectus des fonds dédiés de l'IRCEC se conforment tous à l'article 8 du règlement européen SFDR (pour *Sustainable Finance Disclosure Regulation*). À ce jour, 92,9% des encours investis à travers les différents supports de placement affichent une classification SFDR «article 8». Trois prises d'engagements dans des fonds classés «article 9» avec un objectif de développement durable ont été réalisées. Le déploiement de ces investissements interviendra en 2025. Ils concernent notamment l'immobilier et les infrastructures énergétiques.

L'IRCEC est un investisseur de long terme qui sélectionne ses investissements pour atteindre des objectifs de rendement nécessaires à la pérennité

de ses trois régimes, tout en poursuivant des objectifs de développement durable sur les plans environnementaux et sociétaux, pour les populations et les acteurs économiques des territoires concernés (emploi, amélioration de la qualité de vie, réduction des temps de transport et/ou des émissions de gaz à effet de serre, consommation des ressources naturelles, etc.). En 2025, l'IRCEC a pour ambition de formaliser une politique ESG et d'intégrer les caractéristiques de cette dernière à la gestion des fonds dédiés ou à la sélection de nouveaux supports d'investissement.

Conformément à la loi énergie-climat (LEC) et pour la troisième année consécutive, un rapport «article 29»* a été établi sur les données arrêtées au 31 décembre 2024. Il porte sur l'ensemble des investissements cotés des trois régimes et des liquidités, qui représentent plus de 75% des encours. Les résultats sont comparés aux caractéristiques d'un indice composé de l'Euro Stoxx et des quatre principales banques françaises. Le rapport fait notamment apparaître une exposition résiduelle au charbon (0,1%) et des investissements dans le pétrole et le gaz à hauteur de 3,5% des encours étudiés (2,6% du total des réserves). Par ailleurs, 4% des encours sont investis dans des obligations dites durables.

Cette étude fait également apparaître une empreinte carbone équivalente à celle de l'indice de référence.

(* Rapport publié sur le site de l'Ademe.

2017

Inscription dans la gestion financière des notions portées par l'accord de Paris sur le climat

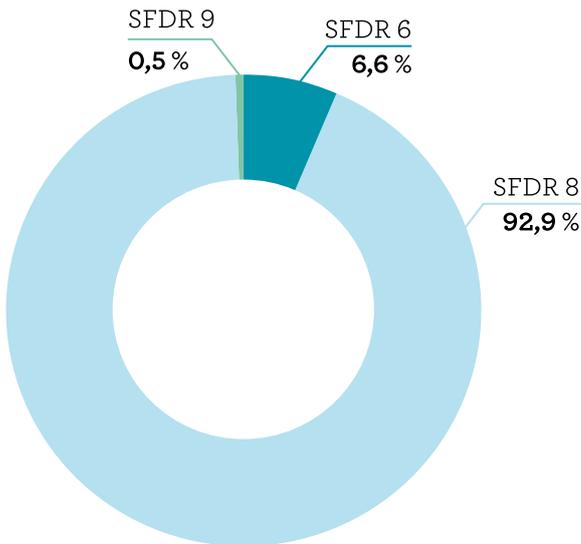
ESG

Le terme «facteurs ESG» se rapporte aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'une société

LEC

La loi énergie-climat, adoptée le 8 novembre 2019, s'inscrit dans la continuité de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

RÉPARTITION DES PRODUITS INVESTIS PAR CATÉGORIE SFDR



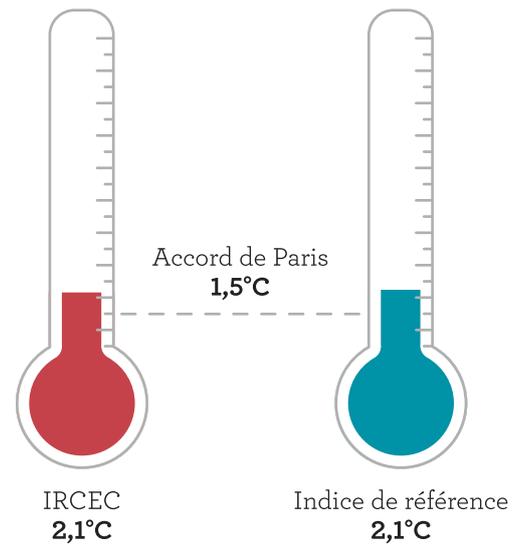
Durabilité des fonds selon le règlement européen SFDR pour la transparence sur les critères extra-financiers.

SFDR « article 6 » : produits ne pouvant pas faire état de caractéristiques durables dans leur communication aux investisseurs.

SFDR « article 8 » : produits présentant des caractéristiques durables en tenant compte des critères ESG dans le cadre de leur processus d'investissement, mais sans poursuivre un objectif d'investissement durable.

SFDR « article 9 » : produits financiers présentant un objectif d'investissement durable.

ANALYSE DE LA TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE

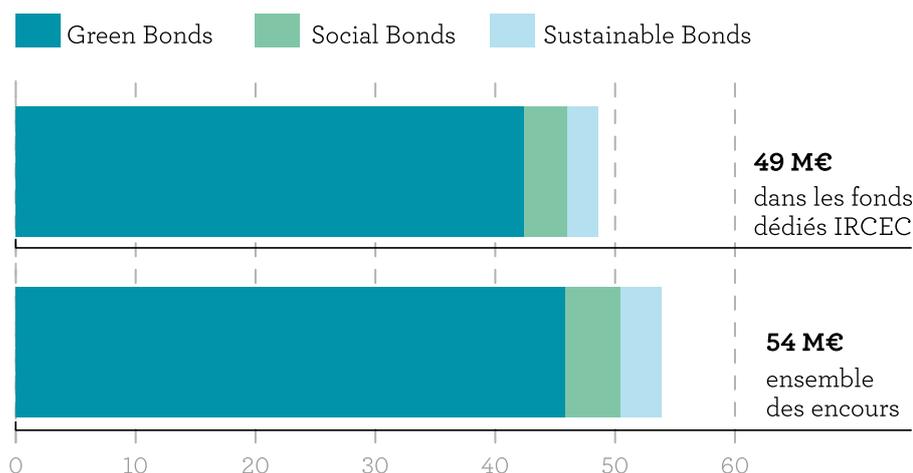


L'accord de Paris de 2015 a défini un objectif de limitation du réchauffement climatique de la planète de + 1,5 °C par rapport à la période 1850-1900. La part du portefeuille d'actifs de l'IRCEC étudiée (actifs cotés) contribue à ce stade à une tendance de réchauffement de 2,1 °C, soit au même niveau que celui de l'indice 2024 de référence*.

(*) Composition : 70 % Euro Stoxx 50 et 30 % des quatre principales banques françaises.

Source : rapport article 29 établi par Hexagone Conseil (données MSCI).

EXPOSITION EN OBLIGATIONS DURABLES EN M€



Les obligations durables sont majoritairement portées (90%) par les fonds dédiés gérés pour l'IRCEC.

Green Bonds : financement obligataire avec un objectif environnemental.

Social Bonds : financement obligataire avec un objectif social.

Sustainable Bonds : financement obligataire avec un objectif environnemental et/ou social.

IRCEC

BUREAU

Président : DELEIVINGNE Olivier
 Première vice-présidente : BAYARD Marie-Noëlle
 Second vice-président : BOTTI Christophe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
 (par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
 (par ordre de convocation)

RAAP

BAYARD Marie-Noëlle
 (présidente du RAAP),
 MESTAS Joëlle,
 SALLES Anne-Sophie

HAY Julien,
 BOUJON Jean-Christophe

RACD

BOTTI Christophe
 (président du RACD),
 FANSTEN Jacques,
 MILLER-WAGNER Christine

VAN EFFENTERRE Bertrand,
 DUSSAUX Laurent

RACL

DELEIVINGNE Olivier
 (président du RACL),
 BERTRAN Vanessa,
 PERATHONER Serge

LEMESLE Claude,
 RIBOTTI David

COMMISSIONS

Administrateurs titulaires
 (par ordre de convocation)

Administrateurs suppléants
 (par ordre de convocation)

COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS

MESTAS Joëlle (IRCEC),
 TRIVIDIC Anne-Louise
 (RAAP), DUNOYER
 DE SEGONZAC Louis
 (RACD), DELEIVINGNE
 Olivier (RACL)

VAN EFFENTERRE
 Bertrand (IRCEC), BOUJON
 Jean-Christophe (RAAP),
 DUSSAUX Laurent (RACD),
 LEMESLE Claude (RACL)

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE ET D'ADMISSION EN NON-VALEUR

SALLES Anne-Sophie
 (IRCEC), BREDELLE Audrey
 (RAAP), BÉRAUD Luc
 (RACD), DELEIVINGNE
 Olivier (RACL)

MESTAS Joëlle (IRCEC),
 COURTOIS-REDOUTÉ
 Hélène (RAAP),
 GARENQ Vincent (RACD),
 CARCELES Martial (RACL)

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

DUSSAUX Laurent (IRCEC),
 STORA Bernard (RAAP),
 GARENQ Vincent (RACD),
 RIBOTTI David (RACL)

BOTTI Christophe (IRCEC),
 ADELINIE Marie (RAAP),
 LAMARI Nadine (RACD),
 PERATHONER Serge (RACL)

COMMISSION PERMANENTE DE CONTRÔLE (par ordre alphabétique)

BERTRAN Vanessa (RACL), CUENCA Catherine (RAAP),
 DHEYGRE Vincent (RACD)

RAAP

BUREAU

Présidente : BAYARD Marie-Noëlle
 Vice-présidente : MESTAS Joëlle
 Membres (par ordre alphabétique) : BERTRAN Vanessa,
 COURTOIS-REDOUTÉ Hélène, HAY Julien

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
 (par ordre alphabétique
 pour chaque collège)

Administrateurs suppléants
 (par ordre de convocation
 pour chaque collège)

AUTEURS ET COMPOSITEURS DE MUSIQUE

DELEIVINGNE Olivier,
 RIBOTTI David

BERTRAN Vanessa

AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS

NILLY Yves,
 SALLES Anne-Sophie

TRIVIDIC Anne-Louise,
 CUENCA Catherine

REPRÉSENTANT LES ARTISTES-AUTEURS

Domaine des arts graphiques

BAYARD Marie-Noëlle,
 BOUJON Jean-Christophe,
 LUCCHINO Jacques,
 TOUATI Cécile

ADELINIE Marie,
 BREDELLE Audrey,
 VALETTE Clément,
 HERBERSTEIN CHAVANAT
 Elsa

Domaine des arts plastiques

COURTOIS-REDOUTÉ
 Hélène,
 MANOUVRIER Vincent

JEUDY Isabelle,
 PIERROT Sylvie

Domaine des arts photographiques et audiovisuels non dramatiques

BAUS Emmanuelle,
 RUDE Sandra

LAINÉ Rémi,
 HAY Julien

ÉCRIVAINS ET TRADUCTEURS LITTÉRAIRES

ASLANIDES Sophie,
 DEMOULIN Axelle

REMAUD Hélène,
 TERRIER Claude

PRESTATAIRES DE TOUTES PROFESSIONS

MESTAS Joëlle,
 STORA Bernard

CHÂTELAIN Évelyne,
 CHALENDAR Pierrette

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
 (par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
 (par ordre de convocation)

ADELINIE Marie,
 CHÂTELAIN Évelyne,
 LAINÉ Rémi,
 TRIVIDIC Anne-Louise

HERBERSTEIN CHAVANAT
 Elsa, SALLES Anne-Sophie,
 COURTOIS-REDOUTÉ
 Hélène, JEUDY Isabelle

COMMISSION DES PLACEMENTS

Présidente de droit : BAYARD Marie-Noëlle
 Membres : BAUS Emmanuelle, LUCCHINO Jacques

RACD

BUREAU

Président : BOTTI Christophe

Vice-présidente : LAMARI Nadine

Membres (par ordre alphabétique) : BÉRAUD Luc,
PAILLIEUX Charlotte, VAN EFFENTERRE Bertrand

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

REPRÉSENTANT LES COTISANTS

BOTTI Christophe,
FREGONESE Anna,
GARENQ Vincent,
LAMARI Nadine

DHEYGRE Vincent,
DUSSAUX Laurent,
PAILLIEUX Charlotte,
DUNOYER DE SEGONZAC
Louis

REPRÉSENTANT LES PRESTATAIRES

BÉRAUD Luc,
FANSTEN Jacques

VAN EFFENTERRE Bertrand,
MILLER-WAGNER Christine

REPRÉSENTANT LES PRODUCTEURS

CAILLE François,
ZACCAGNINO Candice

ANTHOMÉ Nicolas,
ROUVEURE Ivan

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

DUSSAUX Laurent,
LAMARI Nadine,
MILLER-WAGNER Christine,
ZACCAGNINO Candice

FREGONESE Anna,
PAILLIEUX Charlotte,
DUNOYER DE SEGONZAC
Louis, ANTHOMÉ Nicolas

COMMISSION DES PLACEMENTS

Président de droit : BOTTI Christophe

Membres : GARENQ Vincent,
VAN EFFENTERRE Bertrand

RACL

BUREAU

Président : DELEVINGNE Olivier

Vice-présidente : BERTRAN Vanessa

Membres (par ordre alphabétique) : ALIE Frédérique,
RIBOTTI David, TORDJMAN Mickaël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique
pour chaque collège)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation
pour chaque collège)

REPRÉSENTANT LES COTISANTS

BERTRAN Vanessa,
DELEVINGNE Olivier,
RIBOTTI David,
TORDJMAN Michael

ALIE Frédérique,
ANAÏS Élisabeth,
BERNARD Jean-Michel,
CHAHINE Khalil

REPRÉSENTANT LES PRESTATAIRES

LEMESLE Claude,
PERATHONER Serge

PELAY Michel,
CARCELES Martial

COMMISSIONS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET D'INAPTITUDE

Administrateurs titulaires
(par ordre alphabétique)

Administrateurs suppléants
(par ordre de convocation)

ANAÏS Élisabeth,
LEMESLE Claude,
PERATHONER Serge,
RIBOTTI David

DELEVINGNE Olivier,
CARCELES Martial

COMMISSION DES PLACEMENTS

Président de droit : DELEVINGNE Olivier

Membres : ALIE Frédérique, CARCELES Martial

LE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

La Commission de recours amiable (CRA) est une émanation du Conseil d'administration qui a pour mission de statuer sur les réclamations formulées par les adhérents suite au rejet d'une demande par les services administratifs de l'IRCEC, au titre d'un ou de plusieurs régimes qu'elle gère. Ses décisions sont formalisées dans un procès-verbal transmis à la Mission nationale de contrôle (MNC), qui s'assure de la légalité des décisions prises et les valide ou les rejette. Sur l'année 2024, les membres de la CRA de l'IRCEC se sont prononcés sur 450 dossiers. Les principaux motifs de recours ont porté sur des demandes de révision de cotisations à la baisse (171 dossiers), des demandes de remise et remboursement de frais d'huissier (87 dossiers) et de surclassement (44 dossiers). À cela s'ajoutent 239 remises de majorations de retard accordées par les services administratifs de l'IRCEC.

IRCEC

30, rue de la Victoire, Paris-9^e
M° Le Peletier ou RER Auber

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi
de 9h45 à 16h30

www.ircec.fr



Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs